



DURÉE
3 HEURES



PRÉ-REQUIS
AUCUN



PUBLIC
PERSONNELS CHARGES
DE L'ÉVACUATION



**RESPONSABLE
PÉDAGOGIQUE**
Pierre HOSTE



**NOMBRE
DE STAGIAIRES**
4 à 12 Stagiaires



DELAI ET MODALITES
Modalités et délais d'accès
d'environ 7 jours



ACCESSIBILITE PMR
Accessible aux personnes
porteuses de handicap



CONDITIONS TARIFAIRES
* Intra à partir de 510 €/HT / Cession
* Inter à partir de 190 €/HT / Stagiaire

EQUIPIER D'ÉVACUATION AVEC EXERCICE

FORMATION - FS102.1

FS102-15-06-26 - VERSION 4.00 - © LST FORMATIONS

L'organisation de l'évacuation.
Savoir adopter les bons réflexes lors d'une évacuation
est primordial.
L'évacuation permet de mettre en sécurité l'ensemble
du personnel et du public.

LES OBJECTIFS

de cette action de formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité :

- D'appréhender le fonctionnement et le schéma d'une évacuation.
- D'organiser l'évacuation de son établissement en respectant les consignes de sécurité propre à sa structure.
- De connaître et d'identifier les rôles du personnel désigné pour structurer l'évacuation.

* Les tarifs présentés sont donnés à titre indicatif en €/HT. Ils peuvent être adaptés en fonction de la distance de votre établissement, du nombre de participants et des moyens pédagogiques et humains à mobiliser afin de répondre précisément à vos besoins. Un devis personnalisé pourra être établi sur simple demande.

ÉQUIPIER D'ÉVACUATION AVEC EXERCICE

AU PROGRAMME de cette action de formation

PARTIE THÉORIQUE

Consignes de sécurité.

- L'organisation de la lutte contre l'incendie.
- Les consignes générales et spécifiques.

L'évacuation sous toute ses formes.

- L'évacuation générale.
- L'évacuation partielle.
- La prise en charge des personnes avec un handicap par la mise en sécurité (zone de refuge ou EAS).

Les différents acteurs d'évacuation.

- Le rôle du guide-file.
- Le rôle du serre-file.
- Le rôle du responsable d'évacuation.
- Le rôle du personnel d'accueil.

Les facteurs de risques liés à l'évacuation.

- Les fumées.
- La panique.

Les moyens de secours permettant une évacuation efficace.

- Les signaux sonores et lumineux.
- Le plan d'évacuation.
- Les portes coupe-feu.
- Les déclencheurs manuels.
- Le désenfumage.
- Le rassemblement.
- Localisation du rassemblement.
- La conduite à tenir.
- Les zones de refuges et espaces d'attentes sécurisés.

L'accueil des secours.

- La mise à disposition des moyens aux services de secours.



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du Travail : Article R4227-39

Arrêté du 25 Juin 1980 modifié :
MS46 et suivants

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés interactifs, démonstrations
par le formateur, visite de l'étab-
lissement.

CONDITIONS D'ÉVALUATIONS

Partie théorique : évaluation
continue.
Partie pratique : évaluation
sommativ.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Recommandé : 3H00 tous les ans

ÉQUIPIER D'ÉVACUATION AVEC EXERCICE

AU PROGRAMME de cette action de formation

PARTIE PRATIQUE

Réalisation d'un exercice d'évacuation.

- Exercice d'évacuation pour l'ensemble du personnel suivant un scénario pouvant être établi à l'avance ou non.
- Retour d'expérience et feed back des acteurs (respect des consignes, cheminements d'évacuation).

Optionnel : Mise en situation d'un espace enfumé (générateur de fumée froide).

- Enfumage d'un espace clos.
- Mise en situation réelle d'un dégagement d'urgence dans un local enfumé.
- Dégagement des victimes éventuelles.

Visite de l'établissement.

- Identification du matériel à disposition des salariés.
- Identification des points de rassemblements.
- Identification des espaces d'attentes sécurisés.
- Identification des cheminements d'évacuation.
- Identification des moyens techniques spécifiques propres à l'établissement.
- Identification des locaux à risques particuliers

•

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du Travail : Article R4227-39

Arrêté du 25 Juin 1980 modifié :
MS46 et suivants

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés interactifs, démonstrations
par le formateur, visite de l'étab-
lissement.

CONDITIONS D'ÉVALUATIONS

Partie théorique : évaluation
continue.
Partie pratique : évaluation
sommatrice.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Recommandé : 3H00 tous les ans